

Dix-huitième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

(27 janvier – 7 février 2014)

Afghanistan

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le lundi 27 janvier 2014 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer \* ainsi que la délégation de l'Afghanistan.

La France salue la promulgation de la loi de 2009 sur l'élimination de la violence faite aux femmes (EVAW Law – *Elimination of Violence Against Women*).

La France souhaiterait formuler les recommandations suivantes à l'Afghanistan:

- 1/ Rétablir le moratoire sur les exécutions et, au-delà, envisager l'abolition définitive de la peine de mort.
- 2/ Ratifier l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale et de prendre toutes les mesures nécessaires à leur mise en œuvre ainsi qu'à la *préservation de l'intégrité du Statut de Rome*.
- 3/ Mettre en œuvre les résolutions femmes paix et sécurité du Conseil de Sécurité en assurant notamment la participation des femmes sur un pied d'égalité et à tous les niveaux de responsabilité dans le processus de réconciliation ;
- 4/ Prendre toutes les mesures nécessaires à l'application effective la loi de 2009 sur l'élimination de la violence faite aux femmes ;

5/ Mettre fin à la pratique des poursuites pénales pour crimes moraux à l'encontre des femmes ayant fui leur domicile.

6/ Prendre des mesures afin de mettre fin à tout recrutement ou utilisation d'enfants auprès des forces et groupes armés au sein des forces de police.

7/ Adopter des mesures afin de lutter contre les cas de torture et de mauvais traitements dans les centres de détention ;

8/ Signer et ratifier le protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

9/ Mettre en place des mesures en faveur des personnes déplacées afin de leur permettre notamment un meilleur accès à la terre et améliorer leurs abris et les infrastructures de proximité.

Je vous remercie./.